

PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 17 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le trois février deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCÉ LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Hélène PEROT DARVOY (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Aurore CARO (Meung/Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Jean-Paul ANTOINE (suppléant d'Edith CHARDON - Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau/Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), David CAMUS (suppléant d'Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Dominique LORCET (Chevilly).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Yves GUINARD (Meung/Loire), Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale référente), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce) et Frédéric GOND (Tavers).

Monsieur Frédéric Cuillerier accueille les élus du territoire en présentant les grands traits de sa commune. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025
2. Compte financier unique 2025 (délibération n° 26-01), affectation du résultat (délibération n° 26-02), budget primitif 2026 (délibération n°26-03), fongibilité des fonds (délibération n°26-04), amortissement des immobilisations (délibération n°26-05),
3. PCAET : bilan de la 1ère année, organisation d'un cycle de sensibilisation, perspective Watty 2026-2027, actualité énergies citoyennes
4. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques
5. Biodiversité : Plant'action 2026, réflexion et projets à venir
6. Alimentation : calendrier d'élaboration du projet alimentaire de territoire (PAT), sollicitation du FEDER au financement du PAT (délibération n° 26-06), actualités.
7. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : bilan des projets engagés et échanges sur le calendrier du bilan mi-parcours
8. Questions diverses : adhésion au service de médecine préventive du CDG45 (délibération n° 26-07), projet photovoltaïque à Chevilly (délibération n° 26-08)
9. Programme LEADER (retour sur le projet de coopération avec la Grèce)

En préambule de la réunion, monsieur le Président informe les élus qu'il ne sera pas possible de voter le compte financier unique 2025 et l'affectation du résultat compte tenu des difficultés rencontrées au niveau national par la plateforme Hélios. En revanche, en accord avec la Trésorerie, une reprise anticipée des résultats 2025 connue à ce jour sera proposée au vote du comité syndical.

Monsieur le Président informe que le CFU 2025 pourra être voté à l'occasion du prochain comité syndical (en mai -juin 2026), de même que l'affectation définitive du résultat. Il faudra également procéder au vote d'un budget supplémentaire (BS).

1. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise. Le PV est adopté.

2. Compte financier unique 2025, affectation du résultat, budget primitif 2026, fongibilité des fonds, amortissement des immobilisations

Monsieur le Président présente de façon synthétique les éléments de l'exercice budgétaires 2025, propose une reprise anticipée des résultats 2025 connus à ce jour ainsi que le budget primitif 2026.

☐ **Fonctionnement - dépenses**

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2025 + DM n° 1 et DM n° 2	CFU 2025	BP 2026
Ch 11	Charges générales	98 643,04 €	98 376,91 €	103 388,35 €
Ch 12	Charges de personnel	235 010,00 €	234 137,50 €	274 830,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	9 460,00 €	9 367,09 €	9 510,00 €
Ch 66	Charges financières	200,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	49 077,35 €	49 071,14 €	39 036,79 €
Ch 023	Virement section Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D002	Résultat de fonctionnement reporté			33 257,57 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		392 390,39 €	390 952,64 €	460 322,71 €

Monsieur le Président informe que le compte 6068 prévoit des dépenses d'achat d'arbres pour l'opération Plant'action 2026. De même, il précise que le compte 617 « étude et recherche » prévoit des crédits pour l'opération Écopousse – Watty (24 404 € de solde), l'AMO PCAET (540 € de solde), BiodiverCiné 2026 (15 000 € de solde), BiodiverCiné 2026 (1 560 € d'ingénierie externalisée), Plant'action 2026 (5 000 € d'AMO) et le lancement du cycle sensibilisation (10 000 €).

Il souligne que le chapitre regroupant le personnel évolue pour tenir compte notamment du recrutement de Charline Marchand sur le projet alimentaire territorial (PAT). Il précise que l'animation de ce PAT bénéficie déjà d'une subvention de l'Etat via l'enveloppe Fonds Vert fléchée vers les territoires portant un PCAET (soit 15 000 € pour l'animation du PAT sur un total de 249 354 € vers 11 projets situés sur le Pays Loire Beauce). Il indique que le Pays Loire Beauce a, en complément, sollicité l'Etat (via l'appel à projets de la stratégie nationale alimentation, nutrition, climat) et les fonds européens du FEDER pour l'animation du PAT.

Monsieur le Président évoque la nécessité d'avoir recours à une ligne de trésorerie et explique la difficulté d'obtenir le versement des fonds européens LEADER, difficulté également rencontrée par les porteurs de projets ayant mobilisés le programme LEADER.

☐ **Fonctionnement – recettes**

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2025 + DM n° 1 et DM n° 2	CFU 2025	BP 2026
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	47 016,25 €	0,00 €	0,00 €
Ch 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	5 000,00 €	4 401,06 €	6 100,00 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	313 233,14 €	285 747,54 €	445 399,71 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,46 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	410,76 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 141,00 €	20 119,00 €	8 823,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		392 390,39 €	310 678,82 €	460 322,71 €

Monsieur le Président rappelle que le Pays Loire Beauce attend un total de 243 828 € provenant des fonds européens LEADER. Il indique que ces demandes pourront être déposées sur le portail numérique à compter de la

mi-mars 2026 et que les demandes de paiements seront ouvertes à compter de la mi-juin 2026.

Monsieur le Président souligne que des recettes de fonctionnement proviennent des communautés de communes. Sur le budget 2025, la cotisation des EPCI était fixée à 1,70 € par habitant. Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical du 9 décembre 2025 a donné son accord pour augmenter de 10 centimes la cotisation, faisant passer la cotisation par habitant de 1,70 € à 1,80 €. Il constate que la cotisation moyenne des Pays en région Centre-Val de Loire s'élève à 3€/habitant.

Monsieur le Président informe qu'un courrier a été envoyé aux deux communautés de communes le 12 décembre 2025 pour les solliciter sur cette augmentation puis qu'une relance par mail auprès des deux communautés de communes a été faite le 15 janvier 2026. Il constate que le PETR Pays Loire Beauce n'a eu, à ce jour, aucun retour des deux EPCI sur cette proposition. Par conséquent, il souligne que le budget 2026 a été établi sur la base d'une cotisation des communautés de communes fixée à 1,70 € par habitant, soit un total de 115 113,80 €, dont 29 156,70 pour la ComCom de la Beauce Loirétaine et de 85 957,10 € pour la ComCom des Terres du Val de Loire.

☐ Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2025 + DM n° 1 et DM n° 2	CFU 2025	BP 2026
D 001	Déficit d'investissement reporté	€	€	€
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 141,00 €	20 119,00 €	8 823,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	57 567,28 €	907,20 €	91 397,24 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	7 000,00 €	592,44 €	9 250,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		91 708,28 €	21 618,64 €	109 470,24 €

Monsieur le Président informe que le chapitre 20 constitue la variable d'ajustement pour équilibrer la section d'investissement, section où les recettes sont très supérieures aux dépenses.

☐ Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2025 + DM n° 1 et DM n° 2	CFU 2025	BP 2026
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 859,87 €	0,00 €	70 083,45 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 771,06 €	4 771,08 €	350,00 €
Ch 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	49 077,35 €	49 071,14 €	39 036,79 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 708,28 €	53 842,22 €	109 470,24 €

Les recettes d'investissement sont principalement constituées du report et des opérations d'ordre de transfert entre sections.

Monsieur le Président note que la section investissement du budget constitue un problème dans la mesure où les recettes sont supérieures aux dépenses et qu'il ne s'agit pas d'investir pour investir. En effet, les principales dépenses

d'investissement du PETR sont fléchées vers le SCoT (approuvé en juillet 2023). Ainsi, le PETR dispose d'une confortable section d'investissement et se trouve un peu limité en section de fonctionnement. Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas possible de transférer des crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, si ce n'est pas dérogation.

Les résultats de l'exercice 2025 sont présentés :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	91 708,28 €	392 390,39 €	484 098,67 €
	Recettes réalisées	53 842,22 €	310 678,82 €	364 521,04 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	91 708,28 €	392 390,39 €	484 098,67 €
	Dépenses réalisées	21 618,64 €	390 952,64 €	412 571,28 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	32 223,58 €	- 80 273,82 €	- 48 050,24 €
Résultats antérieurs reportés		37 859,87 €	47 016,25 €	84 876,12 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	+ 70 083,45 €	- 33 257,57 €	36 825,88 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	+ 70 083,45 €	-33 257,57 €	36 825,88 €

Monsieur Genty indique que l'Association des Maires du Loiret a organisé une formation sur cette possibilité. Le PETR se rapprochera de l'AML pour défricher cette possibilité.

Monsieur Durand informe que le conseil communautaire de la CCTVL n'a pas validé l'augmentation de la cotisation du PETR. Il s'interroge sur la participation du PETR au financement de la prévoyance de ses agents. Le Directeur indique que le PETR participe¹ à hauteur de 15 € par mois pour la prévoyance des agents et de 20 € pour la mutuelle.

Constatant que le résultat négatif du précédent CA/CFU, Madame Caro s'interroge sur les marges de manœuvre de la section de fonctionnement et les possibilités de réduire certaines dépenses.

Monsieur Cuillerier note qu'il n'existe pas beaucoup de marge de manœuvre en section de fonctionnement. Il rappelle que chaque programme porté par le PETR Pays Loire Beauce apporte des subventions de fonctionnement permettant de financer l'ensemble des postes. Ainsi, le CRST, le COT ENR, le PAT, le programme LEADER permettent et ont permis d'apporter des crédits de fonctionnement pour mener à bien les missions du PETR. Il constate que le PETR va chercher les moyens où ils se trouvent et doit bien souvent uniquement compter sur lui-même. Il observe qu'avec 4,8 équivalents temps plein, le fonctionnement de la structure est extrêmement limité.

¹ Délibération n° 13-14 du 26 juin 2013 et délibération n° 13-20 du 26 septembre 2013

Madame Bataille souligne qu'une participation plus importante des EPCI permettrait de donner de l'oxygène au fonctionnement du PETR, d'autant que les missions qu'il porte bénéficie à l'ensemble du territoire.

Madame Cazeaudumec s'interroge sur la position de la CCBL par rapport à cette demande d'augmentation de cotisation. Des élus de la CCBL indiquent qu'ils sont plutôt ouverts sur ce sujet mais précisent que les deux EPCI doivent être d'accord pour valider cette augmentation.

❑ Reprise anticipée des résultats 2025 connue à ce jour

Les difficultés du logiciel Hélios au niveau national rendent impossible le vote du compte financier unique 2025 (car il faut attendre obligatoirement le CFU définitif signé du comptable supérieur et du comptable assignataire). Par conséquent, Monsieur le Président propose aux élus de voter la reprise anticipée des résultats 2025 connue à ce jour.

Fonctionnement 2025	Dépenses	390 952,64 €	Investissement 2025	Dépenses	21 618,64 €
	Recettes	310 678,82 €		Recettes	53 842,22 €
	Total :	- 80 273,82 €		Total	32 223,58 €

	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2024)	Résultat de l'exercice N (2025)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	47 016,25 €	- 80 273,82 €	- 33 257,57 €
Investissement	37 859,87 €	32 223,58 €	70 083,45 €

D'affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de - 33 257,57 €, en dépense de fonctionnement au compte D002 sur le BP 2026	- 33 257,57 €
D'affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 70 083,45 €, en recette d'investissement au compte R001 sur le BP 2026	70 083,45 €

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'instruction comptable M57 prévoyant que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du CFU et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter les résultats provisoires de clôture 2025 dans le budget principal comme suit :
 - Section de fonctionnement : affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de 33 257,57 €, en dépense de fonctionnement au compte D002

- Section d'investissement : affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 70 083,45 €, en recette d'investissement au compte R001
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°26-01)

□ Budget 2026

Monsieur le Président rappelle les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement prévues au budget 2026 :

BP 2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	460 322,71 €	109 470,24 €
RECETTES	460 322,71 €	109 470,24 €

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante et entendu l'exposé du Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2026 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De fixer, pour 2026, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,70 € par habitant (en fonction de la population municipale 2026)
- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°26-02).

□ Fongibilité des fonds

Le Président rappelle que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Considérant que Monsieur le président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la totalité de l'exercice budgétaire, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°26-03).

☐ Amortissement des immobilisations

Le Président propose aux élus de délibérer sur la durée d'amortissement des immobilisations. Vu le code de général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé de fixer la durée d'amortissement ainsi :

- Documents d'urbanisme et frais annexes : 10 ans
- Logiciel de comptabilité (cession des droits d'utilisation) : 2 ans
- Informatique : 5 ans
- Petit équipement informatique : 3 ans

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°26-04)

3. PCAET : bilan de la 1^{ère} année, organisation d'un cycle de sensibilisation, perspective Watty 2026-2027, actualité énergies citoyennes

☐ Bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre du PCAET

Madame Bentz informe que 50% des actions du PCAET sont en cours de réalisation.

Monsieur le Président informe des résultats obtenus en matière de PCAET :

- L'avancée du SERM (Service Express Régional Métropolitain)
- La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial et sa labellisation
- Soutien aux deux ressourceries du territoire
- 0 hangars vendus à des logisticiens en 2025
- 8 600 arbres plantés en 2 ans via plant'action (35 000 en quatre ans et plus 5 000 arbres sur la seule année 2025). Plusieurs communes impliquées dans l'action « une naissance, un arbre »
- Un travail mené sur les différentes EnR : éolien, PV et chaleur renouvelable
- Poursuite d'une démarche de collaboration avec les citoyens dans les actions énergie-climat

Monsieur Cuillerier souligne que les Territoires ruraux de l'Orléanais sont pleinement partie prenante du travail mené sur le SERM (Service express régional métropolitain). Il rappelle que la loi cadre Ambition France Transport est en examen au Sénat. Il note que le Gouvernement souhaite que les investissements nécessaires au SERM puissent être financés par une partie des recettes des concessions autoroutières (qui prennent fin entre 2031 et 2036), des CEE (certificat d'économie d'énergie) et la mobilisation du « versement transport » (qui peut être levé par les EPCI ayant pris la compétence mobilité). Il rappelle que l'objectif du SERM est de diminuer l'usage individuel de la voiture, permettant ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Avec le SERM de l'Orléanais, l'objectif est aussi de désenclaver les territoires qui entourent la métropole en faisant des gares de proximité des points multimodaux.

Monsieur Durand souligne que la CCTVL et la CCBL ont la compétence mobilité, leur permettant d'être légitime dans les réflexions sur le SERM. Il note la nécessité de réfléchir à l'échelle du bassin de vie.

Madame Fischer indique que la Région Centre-Val de Loire avait conscience de réfléchir à l'échelle du bassin de mobilité en matière de SERM.

Madame Marchand indique que la candidature du PETR Pays Loire Beauce à l'appel à projet de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) a de bonnes chances d'aboutir. Une remise des prix se tiendra au Salon de l'agriculture le jeudi 26 février 2026.

En complément, Monsieur Cuillerier souligne la qualité du travail mené par l'équipe et ses résultats très concrets pour le territoire.

Monsieur Faucheux note que certains arbres proposés dans le cadre de Plant'action ne sont pas adaptés à tous les sols de Beauce. Monsieur Froissart précise qu'il s'agit d'une liste indicative et qu'il convient de choisir les plants en fonction des qualités du sol d'accueil.

Monsieur Cuillerier informe qu'une plaquette de présentation relative au PCAET sera éditée pour les nouveaux élus du territoire.

Madame Bentz informe de la poursuite de la mise en œuvre du PCAET en 2026 :

- PETR : Programme de sensibilisation énergie-climat en cours de construction pour 2026-2027 à destination des citoyens et des élus
- Poursuite de la mise en œuvre des 136 mesures aux différentes échelles (EPCI, PETR, communes)

☐ Poursuite de l'accompagnement via le PCAET

Madame Bentz indique qu'une ressource éphémère portée par l'association Deuxième Vie se tiendra le 8 mars 2026 à Chevilly.

☐ Chambre Régionale des Comptes (LIFE)

Monsieur Cuillerier informe que le Pays Loire Beauce est contrôlé par la CRC sur le programme LIFE LETsGO4Climate 2021-2025. L'ensemble des éléments demandés a été transmis à la CRC. Ce contrôle sera achevé pour avril 2026.

☐ Watty à l'école / Écopousse

Madame Bentz informe que le renouvellement du programme n'est pour le moment pas acté au niveau national. Cependant, un appel à manifestation d'intérêt pour l'année scolaire 2026-2027 va être lancé sous réserve du déploiement à l'échelle nationale du programme déployé par ECOCO2.

4. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques

L'agent de développement rappelle que l'animation du COT ENR est confiée à l'association FIBOIS Centre-Val de Loire via une convention signée entre les cinq PETR/Pays du Loiret et FIBOIS.

Par ailleurs, il rappelle que le COT ENR 2024-2028 porté par les Territoires Ruraux de l'Orléanais (via une convention avec l'ADEME fixe les objectifs suivants : réalisation d'au moins 10 projets, mixité des projets avec au moins 20% de projets qui ne sont pas du bois énergie et une production de 8 516 MWh d'EnR.

A ce stade, 10 projets sont réalisés/engagés (dont 3 situés sur le Pays Loire Beauce)

Porteurs	Projet	Production ENR (MWh)	Année	Coût	ADEME	FEDER
Meung/Loire	Géothermie/sondes sur l'école des Potières	38	2025	549 697 €	38 000 €	285 611 €
Château de Meung/Loire	Géothermie/nappe	74	2025	180 661 €	37 000 €	80 430 €
St-Ay	Géothermie/sondes sur la MSP	23	2025	344 026 €	23 000 €	131 812 €
Neuville aux Bois	Géothermie/sondes maison médicale	58	2025	361 669 €	58 000 €	104 751 €
La Ferté Saint Aubin	Bois énergie groupe scolaire	275	2025	420 183 €	207 266 €	115 280 €
Vitry aux Loges	Géothermie sondes "Foyer Henri Deschamps"	29	2025	216 764 €	29 000 €	68 544 €
CCF	Géothermie/sondes hôtel communautaire	37	2025	338 130 €	32 560 €	202 878 €
Bouzy la Forêt	Géothermie/sondes école	24	2024	315 463 €	24 000 €	189 278 €
Sandillon	Géothermie/nappe centre culturel	29	2024	246 478 €	15 800 €	160 211 €
Entreprise ZEFAL Jargeau	Géothermie/sondes entreprise ZEFAL	1 114	2024	770 710 €	373 290 €	- €
Total COT ENR 2024- 2028		1 701		2 973 074 €	464 626 €	1 338 796 €

Par ailleurs, 11 projets vont être lancé prochainement (dont un seul sur le Pays Loire Beauce) :

Porteurs	Projet	Production ENR (MWh)	Année	Coût	ADEME	FEDER
Ardon - INRAE	Bois énergie	680	2026	À compléter	À compléter	À compléter
Bray Saint Aignan entreprise Méthivier	Géothermie/sondes	207	2026	À compléter	À compléter	À compléter
Bray Saint Aignan	Géothermie/sondes école	71	2026	414 149 €	À compléter	À compléter
Germigny des prés	Géothermie/sondes presbytère	6,5	2026	120 000 €	À compléter	À compléter
Les Bordes	Géothermie/nappe gymnase	360	2027	917 428 €	À compléter	À compléter
Ouzouer sur Loire	Géothermie/sondes école	330	2027	304 000 €	À compléter	À compléter
Mareau-aux-Prés	Géothermie/ nappe école	160	2026	À compléter	À compléter	À compléter
Saint Martin d'Abbat	Géothermie/sondes école	280	2027	En attente	À compléter	À compléter
Tigy	Géothermie/sondes réseau de chaleur	514	2027	1 171 401 €	À compléter	À compléter
Vienne en Val	Géothermie/sondes réseau de chaleur Maugerie	60	2026	428 000 €	À compléter	À compléter
Vitry aux Loges	Bois énergie écoles + bâtiments communaux	430	2026	892 000 €	À compléter	À compléter
Total COT ENR 2024- 2028		3 098,5				

Ces 21 projets représentent environ une production de 4 799 MWh soit 56% de l'objectif fixé par l'ADEME (Total de 8 516 MWh). Il serait souhaitable de mobiliser les porteurs de projets pour atteindre les objectifs fixés par l'ADEME (et obtenir le versement de la part variable)

Madame Caro observe que le montage d'un dossier FEDER est très lourd administrativement et note que les communes pourraient être dissuadées de s'engager sur ce type de projets face à cette lourdeur, d'autant que le coût d'une solution géothermique est très élevé.

Monsieur Corgnac constate la difficulté de trouver un bureau d'études qualifié et observe que les délais de réalisation des études de faisabilité sont assez long.

Monsieur Cuillerier rappelle la nécessité de s'appuyer sur un bureau d'étude qualifié pour bien bâtir les projets de géothermie.

L'agent de développement rappelle que l'ADEME finance des études de faisabilité uniquement réalisées par des bureaux d'étude labellisés OPQIBI. Il s'agit d'éviter les malfaçons comme cela a pu être le cas dans le passé (notamment avec le Département du Loiret).

Monsieur Durand souligne que certaines études établissent un temps de retour sur investissement de plusieurs dizaines d'années et qu'il est difficile de connaître l'évolution du prix de l'énergie.

Monsieur Faucheux s'interroge sur la différence de coût entre le projet géothermique du Châteaux de Meung-sur-Loire et la MSP de St-Ay.

L'agent de développement indique que les systèmes sont différents (géothermie sur nappe pour le château de Meung-sur-Loire et géothermie sur sondes pour la MSP de St-Ay) et que les bâtiments sont différents (ancien château et MSP neuve). En ce sens, chaque projet doit être étudié pour s'adapter aux besoins des bâtiments alimentés par géothermie.

5. Biodiversité : Plant'action 2026, réflexion et projets à venir

☐ Plant'action 2026

Monsieur Foussekis indique que la communication pour Plant'action 2026 a été lancée et rappelle que l'appel à manifestation d'intérêt se clôturera le 31 mars 2026.

☐ BiodiverCiné 2026

Monsieur Foussekis informe que Donald Abad a été sélectionné pour être l'artiste en résidence 2026. Le festival se tiendra après l'été dans les communes de Chaingy, Chevilly, Baule et Gémigny.

6. Alimentation : calendrier d'élaboration du projet alimentaire territorial (PAT), sollicitation du FEDER au financement du PAT, actualités.

☐ Dossier de financement FEDER

Monsieur Cuillerier propose aux élus du comité syndical de délibérer pour solliciter les fonds européens du FEDER selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	133 235,52 €	FEDER	80 360,00 €	50 %
Coût indirect	19 985,33 €	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	37 879,00 €	23,27 %
Communication (dépliant, etc.)	6 000 €	Fonds Vert - PCAET	10 337,22 €	6,43 %
Frais de bouche	1 500 €	Pays Loire Beauce	32 144,63 €	20%
TOTAL	160 720,85 €	TOTAL	160 720,85 €	100%

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- Solliciter le fonds européen FEDER au titre de l'action n°43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation

citoyenne » pour soutenir l'animation et la coordination du PAT sur 3 ans (1 ETP),

- Autoriser le Président à ajuster le plan de financement en fonction de la participation de l'Etat via la SNANC,
- Mobiliser les moyens d'animation de ce PAT
- Acter le budget prévisionnel du PAT sur 3 ans,
- Autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (**délibération n°26-05**)

Monsieur Cuillerier précise que la participation du fonds vert au PAT à hauteur de 15 000 € est d'ores et déjà actée puisqu'elle s'inscrit dans l'enveloppe de 249 354 € alloué par l'Etat à 11 projets proposés par le territoire du PETR Pays Loire Beauce (en tant que structure porteuse d'un PCAET). Sur les 15 000 € de participation du fonds vert à l'animation du PAT, 7 500 € (acompte de 50%) ont déjà été versé sur le compte du Pays Loire Beauce en 2025.

☐ Groupe de travail

Madame Marchand informe que le groupe de travail se réunit environ une fois par mois et est constitué de 31 membres à ce jour : 11 partenaires, 8 producteurs, 6 élues, 5 citoyens et un acteur de la restauration collective.

La prochaine réunion se tiendra le 24 février et portera sur l'eau et l'irrigation (avec l'intervention du SAGE Nappe de Beauce et de la Fédération des CUMA du Loiret).

☐ Expérimentation EGAlim

Madame Marchand rappelle que BioCentre accompagne gratuitement les cantines de Chevilly, Dry et Saint-Ay pour les aider à atteindre les objectifs de la loi EGAlim soit :

- 50% de produits durables et de qualité (labels précis), dont 20% de bio
- Une réduction du gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- Une réduction du plastique à usage unique

Les résultats seront rendus en septembre prochain.

7. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : bilan des projets engagés et échanges sur le calendrier du bilan mi-parcours

Monsieur le Président rappelle que le CRST 2023-2029 dispose de 8 600 000 € de crédits régionaux (dont 500 000 € fléchés vers le dispositif A VOS ID) et qu'il a été signé par la Région Centre-Val de Loire, le PETR Pays Loire Beauce, la ComCom de la Beauce Loirétaine, la ComCom des Terres du Val de Loire et la commune de Beaugency (pôle d'animation).

Etabli pour 6 ans, l'année 2026 sera marquée par la réalisation du bilan mi-parcours (dit « BMP »), lequel permet d'arrêter les comptes et de redéfinir une nouvelle maquette financière avec les crédits restants.

Monsieur le Président présente les résultats obtenus sur la période 2023-2026 :

- Crédits engagés : 6 300 699 € (73%) (Sous réserve de la stabilisation des derniers plans de financements)

- Crédits restants sur 2026-2029 : 2 299 301 € (27%)
- 18 millions de dépenses éligibles (pour un coût global de 28 millions)
- 81 projets soutenus dont :
 - o 7 projets agricoles (AB et diversification)
 - o 3 projets touristiques (à Beaugency)
 - o 3 projets de santé (Beauce-la-Romaine, Patay et St-Ay)
 - o 1 centre de loisirs (Epieds-en-Beauce)
 - o 1 dernier commerce (Mareau-aux-Prés)
 - o 6 équipements sportifs (parcours de santé, aire de jeux, skate-park, etc.)
 - o 2 espaces de rencontres (Dry et Baule)
 - o 2 friches réhabilitées (Chantopac à Patay et stand de tir à Meung)
 - o Mobilité : 8 pistes cyclables financées (5 km)
 - o Biodiversité :
 - o 1 Inventaire de Biodiversité Communale (Beaugency)
 - o 8 projets de plantation avec les communes
 - o 2 éditions de Plant'action
 - o Energie :
 - o 15 bâtiments isolés – environ 7 500 m² représentant une économie annuelle de 1 450 000 KWh et de 254 tonnes de CO2
 - o 11 projets d'éclairage public soit plus de 2 000 luminaires modernisés représentant une économie annuelle de 546 000 KWh et 43 tonnes de CO2
 - o Autres projets : deux ressourceries soutenues : Ateliers LigéteRiens & Deuxième vie
 - o Projet d'inventaire des arbres champêtres, des arbres nourriciers et des arbres exceptionnels du Pays Loire-Beauce

Monsieur le Président présente la maquette financière actuelle (Sous réserve de la stabilisation des derniers plans de financements validés en Bureau) :

Crédits engagés par le Bureau à l'issu du Bureau du 3 février 2026	Dotation de base	Montant engagés	% engagés	Crédits disponibles	% restant
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 004 860 €	465 960 €	46%	538 900 €	54%
Axe A1 : Très haut débit	232 560 €	232 560 €	100%	- €	0%
Axe A2 : Accueil des entreprises	300 000 €	0 €	0%	300 000 €	100%
Axe A3 : Economie agricole	312 300 €	82 900 €	27%	229 400 €	73%
Axe A4 : Economie sociale et solidaire	0 €	0 €	0%	- €	
Axe A6 : Economie touristique	160 000 €	150 500 €	94%	9 500 €	6%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 400 000 €	1 294 100 €	92%	105 900 €	8%
Axe B1 : Services à la population	660 000 €	844 600 €	128%	- 184 600 €	-28%
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	50 000 €	0 €	0%	50 000 €	100%
Axe B3 : Sport	690 000 €	449 500 €	65%	240 500 €	35%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	2 250 000 €	1 187 000 €	53%	1 063 000 €	47%
Axe C0 : Paysage	0 €	0 €	0%	- €	0%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	400 000 €	289 000 €	72%	111 000 €	28%
Axe C2 : Foncier	910 000 €	266 900 €	29%	643 100 €	71%
Axe C3 : Habitat – Logement	340 000 €	112 000 €	33%	228 000 €	67%
AXE C4 : Rénovation urbaine	0 €	0 €		- €	
AXE C5 : Mobilité durable	600 000 €	519 100 €	87%	80 900 €	13%
territoires en transition	0 €	0 €	0%	- €	0%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	442 100 €	201 500 €	46%	240 600 €	54%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 050 000 €	2 655 000 €	130%	- 605 000 €	-30%
ENVELOPPE FONGIBLE	653 040 €	0 €	0%	653 040 €	100%
Animation	300 000 €	178 400 €	59%	121 600 €	41%
F : A VOS ID	500 000 €	318 739 €	64%	181 261 €	36%
TOTAL	8 600 000 €	6 300 699 €	73%	2 299 301 €	27%

Il indique que les membres du prochain Bureau du PETR Pays Loire Beauce devront arbitrer les orientations du BMP qui seront soumises au vote du comité syndical avant sa transmission à la Région.

8. Questions diverses : adhésion au service de médecine préventive du CDG45, projet photovoltaïque à Chevilly

☐ Médecine préventive – Centre de gestion du Loiret

Le PETR Pays Loire adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion du Loiret. Les conventions ont pris fin le 31/12/2025.

Pour le renouvellement de l'adhésion, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention. Le coût de cette convention s'établit 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes, soit environ 567 € en 2026.

Missions :

- Surveillance médicale des agents
- Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail
- Edition d'un rapport annuel d'activité

Monsieur Durand constate que les agents territoriaux ne sont pas satisfaits de la qualité du service rendu par la médecine préventive du CDG45 et émet le souhait de réfléchir à d'autres formes d'organisation.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De renouveler l'adhésion du PETR Pays Loire Beauce au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention (délibération n°26-06)

☐ Centrale agrivoltaïque – Chevilly

Le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier en date du 9 décembre 2025 pour le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « le Clocher d'Ambron » à Chevilly. Ce projet est porté par la société **Solarvia**, filiale de Vinci. La variante **finale de ce projet vise à installer 4 617 panneaux photovoltaïques** sur 1,2 ha (situé à la jonction de l'A19 et de l'A10. Puissance : 3 MWc (mégawatt crête). Production estimée : 3,6472 GWh/an

Monsieur David indique que cet espace, autrefois agricole, a servi à accueillir du remblai.

Sur proposition du Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de la société Solarvia, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (délibération n°26-07)

☐ Mission chômage du Centre de gestion

Monsieur le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : l'adhésion à la mission chômage du Centre de gestion du Loiret. L'objectif de cette adhésion est d'être accompagné dans l'étude des dossiers notamment pour calculer les montants minimum et maximum de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les agents publics qui peuvent en bénéficier. La signature de cette convention n'engage pas de financements du PETR : seul le recours aux prestations proposées par le CDG 45 sera facturé.

Le comité syndical s'interroge sur le caractère payant des missions du Centre de gestion alors même que le PETR cotise déjà à cette structure. Le débat porte plus largement sur le rôle et l'intérêt du Centre de gestion.

Le Président propose au vote la délibération portant adhésion à la mission chômage du Centre de gestion. Résultats : 26 défavorables (dont un pouvoir), 5 abstentions et 6 favorables. La délibération n'est pas adoptée.

☐ Elections municipales 2026

Monsieur le Président rappelle que les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Les conseils municipaux seront installés au plus tard les 27-29 mars 2026 puis les conseils communautaires au plus tard le 24 avril 2026. L'article 9 des statuts du PETR indique que « *les membres siégeant au comité syndical du PETR sont désignés par les EPCI adhérents sur proposition des communes membres dudit EPCI* ».

Cet article indique aussi que chaque communauté de communes dispose de 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants.

Il avait été établi en début de mandat un tableau de répartition du nombre de siège au sein des EPCI, ceci dans l'idée de tenir compte du poids démographique de chaque commune :

	Commune	Population totale 2026 (INSEE)	Population municipale 2026	Nbr de délégués
ComCom de la Beauce Loirétaine (23 communes)	Artenay	2 024	1 997	2
	Boulay-les-Barres	1 154	1 147	2
	Bricy	533	528	1
	Bucy-le-Roi	184	177	1
	Bucy-Saint-Liphard	217	215	1
	Cercottes	1 467	1 448	2
	La Chapelle-Onzerain	113	110	1
	Chevilly	2 699	2 663	2
	Coinces	510	501	1
	Gémigny	220	217	1
	Gidy	2 118	2 084	2
	Huître	288	280	1
	Lion-en-Beauce	123	120	1
	Patay	2 422	2 384	2
	Rouvray-Sainte-Croix	137	135	1
	Ruan	203	200	1
	Saint-Peravy-la-Colombe	793	777	2
	Saint-Sigismond	269	269	1
	Sougy	865	853	2
	Toumouisis	382	370	1
	Trinay	208	208	1
	Villamblain	281	278	1
	Villeneuve-sur-Conie	196	190	1
ComCo m de la		17 406	17 151	31

	Commune	Population totale 2026 (INSEE)	Population municipale 2026	Nbr de délégués
ComCom des Terres du Val de Loire (25 communes)	Bacon	680	654	1
	Le Bardon	1 004	984	1
	Baule	2 034	1 985	1
	Beauce-la-Romaine.	3 400	3 341	2
	Beaugency	8 192	8 024	2
	Binas.	695	674	1
	Chaingy	4 231	4 116	2
	Charsonville	624	609	1
	Cléry-Saint-André	3 670	3 596	2
	Coulmiers	585	576	1
	Cravant	972	946	1
	Dry	1 434	1 408	1
	Epieds-en-Beauce	1 485	1 459	1
	Huisseau-sur-Mauves	1 810	1 778	1
	Lailly-en-Val	3 149	3 101	1
	Mareau-aux-Prés	1 707	1 669	1
	Messas	1 031	1 003	1
	Meung-sur-Loire	6 793	6 670	2
	Mézières-lez-Cléry	904	883	1
	Rozières-en-Beauce	186	183	1
	Saint-Ay	3 831	3 766	2
	Saint Laurent des Bois.	333	330	1
	Tavers	1 365	1 334	1
	Villerrmain.	399	390	1
	Villorceau	1 103	1 084	1
ComCom des Terres du Val de Loire		51 617	50 583	31

Ce tableau reste indicatif et chaque EPCI peut décider de la répartition des sièges en son sein.

Monsieur Cuillerier indique que la gouvernance du PETR doit être élue au plus tard le vendredi 22 mai 2026. Or le conseil communautaire de la CCTVL qui désignera les délégués se tiendra le 12 mai. Il émet l'idée que puisse être avancée la désignation des délégués par les EPCI (sur proposition des communes) de façon que les différentes étapes puissent s'enchaîner simplement.

9. Programme LEADER (retour sur le projet de coopération avec la Grèce)

Frédéric Gond et Pavlos Foussekis relatent le déplacement de la délégation française en Crète au mois de décembre 2026.

Monsieur Gond présente la délégation qui s'est déplacée en Crète, sur le territoire de Lassithi. Cette délégation est composée de :

- Magalie BERRUET, directrice des Fous de bassan !
- Hélène DEGRANDPRÉ, photographe associée aux Fous de bassan ! dans le cadre de ce projet de coopération.
- Frédéric GOND, Administrateur de la coopérative Axéréal, Président du Comité de pilotage Blé dur, du comité technique ARVALIS et du comité régional des céréales, agriculteur.
- Astrid LONQUEU, Vice-Présidente de la communauté de commune Beauce Val de Loire, Maire de la commune de MAVES (680 hab), membre du GAL du Pays des Châteaux, agricultrice.
- Sébastien GRESSE, Vice-Président du GAL Pays des Châteaux, responsable de la saison culturelle de l'association « les Arts d'Hélien »
- Geoffroy BELHOUTE, chargé de mission LEADER, Pays des Châteaux
- Pavlos FOUSSEKIS, chargé de mission LEADER, Pays Loire Beauce

Ce déplacement rentre bien dans le cadre d'un soutien préparatoire au projet, c'est-à-dire qu'il vient encourager la démarche des Fous de bassan ! qui ont pour objectif d'aborder les thématiques des conflits de l'eau avec des acteurs aux points de vue divergents en s'appuyant sur la culture comme outil de discussion.

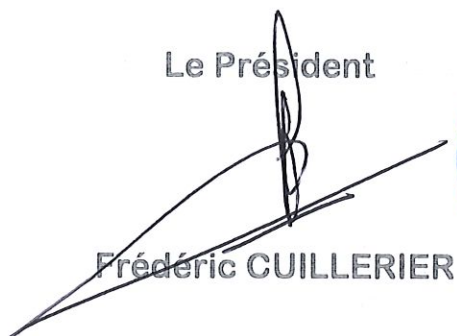
Ce déplacement a permis de s'exposer aux différentes réalités des territoires. En effet, des régions plus à risques face à la sécheresse notamment présentent d'importantes préoccupations quant à la gestion de la ressource en eau. Monsieur Gond souligne que nos homologues européens n'ont pas les mêmes méthodes de pensées face à la pression qu'exerce le dérèglement climatique et que ces raisonnements sont complémentaires.

Bien que les types d'agriculture ne soient pas les mêmes, leurs besoins en eau sont partagés. Ce déplacement sur une autre région permet de se rendre compte des atouts dont le territoire du Pays Loire Beauce dispose. Monsieur Gond mentionne la réserve de 20 milliards de m³ d'eau que constitue la nappe de Beauce.

Pour compléter, Monsieur Foussekis énonce que cette expérience a été rédigée au travers du dépliant sur le « Bilan du déplacement de la délégation française en Crète : rencontre avec le territoire de Lassithi² » qui est disponible au PETR.

Monsieur le Président remercie très chaleureusement l'ensemble des élus présents pour leur participation active durant l'ensemble de ce mandat 2020-2026 et la qualité des échanges.

Le Président


Frédéric GUILLERIER



Le secrétaire de séance


Michel FAUGOUIN

² Pour plus d'information, vous pouvez retrouver davantage d'éléments sur le site : www.paysloirebeauce.fr → nos-actions → programme-leader → bilan coopération internationale

